



Recrute un(e) accueillant(e)-juriste et administrateur ad hoc CDI statut non cadre à temps plein

France Victimes 38 AVNIR est l'association agréée par le ministère de la Justice pour intervenir sur le ressort du Tribunal judiciaire de Bourgoin-Jallieu. Sa mission consiste à informer les victimes d'infractions pénales sur leurs droits, les aider dans leurs démarches et leur apporter un soutien psychologique. L'association est habilitée pour la mise en œuvre de mandats judiciaires.

Placé sous l'autorité de la direction, le salarié exercera notamment les missions suivantes :

Missions de l'accueillant-juriste :

- Accueillir les personnes, évaluer leurs besoins, les orienter,
- Réaliser les accompagnements des victimes (information sur la procédure pénale, les modalités d'indemnisation des préjudices corporels et matériels, accompagnement aux audiences...),
- Aider à la constitution des dossiers, suivi, diligences et orientation,
- Participer aux projets et dispositifs du service
- Assurer le suivi administratif des dossiers.

Missions de l'administrateur ad hoc :

- Prendre en charge les mandats d'administrateur ad hoc (pénal et civil),
- Accompagner les mineurs victimes ou bénéficiaires d'une mesure d'assistance éducative au cours de toutes les étapes de la procédure jusqu'à leur majorité,
- Rédiger les rapports à destination des juridictions,
- Assurer le suivi administratif et financier des dossiers.

Candidature soumise à âge minimal de 30 ans (article R53-1 du code de procédure pénale)

Le profil recherché est le suivant :

- Master en droit privé OU diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
- Expérience exigée,
- Expérience en milieu associatif très appréciée,
- Maîtrise indispensable des outils bureautiques et numériques,
- Permis B et/ou A valide(s) exigé(s),
- Qualités recherchées : écoute et empathie, intérêt pour la protection de l'enfance, capacités rédactionnelles et de synthèse, rigueur, disponibilité et capacité d'adaptation, capacité à travailler en équipe, autonomie et dynamisme, sens du service et investissement à long terme.

Le lieu d'exercice principal est à Bourgoin-Jallieu (38) avec déplacements à prévoir sur le ressort du Tribunal judiciaire de Bourgoin-Jallieu.

Le poste est à pourvoir au plus tard septembre 2025.

Les conditions d'exercice sont basées sur la réglementation du code du travail et les statuts du personnel. La rémunération sera fixée selon l'expérience dans le domaine.

La candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) est à adresser à :

FRANCE VICTIMES 38 AVNIR
Madame la directrice
3 bis avenue Alsace-Lorraine 38300 Bourgoin-Jallieu
direction@avnir38.fr